



VILLE DE SHANNON
Procès-verbal
Séance ordinaire
du conseil municipal
Mardi 3 avril 2018, à 19 h 30
À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Saül Branco (siège 4), Mme Sarah Perreault (siège 5) et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

En l'absence de M. Normand Légaré (siège 3).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général et trésorier, Gaétan Bussières, du directeur général adjoint et greffier, Me Sylvain Déry et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brulé.

1 MOT DU MAIRE

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue.

2 OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19 h 33, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois. Il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le greffier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

156-04-18

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1 MOT DU MAIRE

2 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

4.1 Séance ordinaire du 12 mars 2018

5 TRÉSORERIE

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du 27 février au 23 mars 2018

5.2 Autorisation du paiement du compte de l'entreprise Mike Denis inc. du 27 février au 23 mars 2018

5.3 Autorisation de paiement de la contribution annuelle de la Ville à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf – Saison 2018

6 AVIS DE MOTION

- 6.1 Avis de motion – Règlement abrogeant le Règlement sur les alarmes incendie (451) afin de l'intégrer au Règlement sur la sécurité incendie (582-17)
- 6.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer le « X » des grilles de spécifications C-36, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102 et H-103 de la classe H-5 « Multifamiliale II »
- 7 DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENT**
- 8 ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
- 8.1 Règlement numéro 588-18 sur les limites de vitesse, abrogeant et remplaçant le Règlement 394 et toutes ses modifications subséquentes
- 8.2 Règlement numéro 590-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le Règlement 576-17
- 9 ADMINISTRATION**
- 9.1 Mandat à la direction générale - Entente de collaboration « Entretien et exploitation des ouvrages et des installations » du tunnel avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 9.2 Centrale hydroélectrique Énergie Shannon – Abandon du projet
- 9.3 Centrale hydroélectrique Énergie Shannon – Abandon du projet – Ministère de la Défense
- 9.4 Entérinement d'une démarche et mandat à la direction générale – Plainte de l'Office québécois de la langue française (OQLF)
- 9.5 Mandat à Mme Sarah Perreault – Discussion avec la Ministre déléguée des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du projet de réfection de la route de la Bravoure
- 10 GESTION CONTRACTUELLE**
- 10.1 Octroi d'un contrat à l'entreprise _____ pour des travaux de débroussaillage des fossés de la Ville - [REPORTÉ](#)
- 10.2 Octroi d'un contrat à l'entreprise Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux
- 10.3 Octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise _____ pour l'achat de potences – Rue Griffin, phase II - [REPORTÉ](#)
- 10.4 Octroi d'un contrat à l'entreprise PAVCO Inc. - Approvisionnement et livraison d'un produit d'asphaltage « enrobé bitumineux »
- 11 URBANISME**
- 11.1 Dépôt – Rapports mensuels de la Société protectrice des animaux de février 2018
- 11.2 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 29 mars 2018
- 11.3 Approbation – Projet de garderie situé au 417, boulevard de la Jacques-Cartier (lot 4 368 300)
- 11.4 Approbation d'entente de conformité des installations septiques avec l'entreprise Construction C.R.D. Inc. - Immeubles sis au 3, rue Juneau et au 35 - 45 rue King
- 11.5 Autorisation d'une signature de protocole – Vente d'une parcelle de terrain derrière l'immeuble sis au 250, boulevard Jacques-Cartier
- 12 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 12.1 Félicitations aux organisateurs et aux bénévoles du Défilé de la Saint-Patrick
- 12.2 Félicitations à M. Dominic Larocque – Jeux paralympiques d'hivers 2018
- 12.3 Convention « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2017
- 12.4 Autorisation de dépôt, au ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'un appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2018 et confirmation de l'engagement de la Ville de Shannon
- 13 GREFFE**
- 13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour le mois de mars 2018
- 13.2 Dépôt – Liste des Avis de motion en traitement
- 13.3 Dépôt – Rapport d'activités du trésorier (Élections municipales 2017)
- 14 TRAVAUX PUBLICS**
- 15 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 15.1 Chalets du Domaine Sherwood - Demande d'identification des adresses civiques
- 15.2 Formation de premiers soins - Réanimation cardiorespiratoire (RCR) et l'utilisation d'un défibrillateur (DEA)
- 16 RESSOURCES HUMAINES**
- 16.1 Autorisation d'embauche de Mme Manon Drouin pour le poste de « commis à la bibliothèque », poste temporaire à temps partiel
- 16.2 Autorisation d'embauche de Mme Marie-Pier Doyon pour le poste de brigadière scolaire, poste temporaire pour divers remplacements
- 16.3 Autorisation d'embauche de M. Charles Girard pour le poste de pompier premier-répondant
- 16.4 Autorisation d'embauche de M. Raphael Caron pour le poste de pompier premier-répondant
- 16.5 Autorisation d'embauche de M. Justin Pouliot pour le poste de pompier premier-répondant

- 16.6 Autorisation d'embauche de M. Mathieu Doiron pour le poste de pompier premier-répondant
- 16.7 Autorisation d'embauche de M. Daven-Alexandre Fournier pour le poste de pompier premier-répondant
- 16.8 Autorisation d'embauche de M. Jérôme Lefrançois pour le poste de pompier premier-répondant
- 16.9 Autorisation d'embauche de M. Philippe Monnier pour le poste de pompier premier-répondant
- 16.10 Autorisation d'embauche de M. Jérémie Grenier pour le poste de pompier premier-répondant
- 16.11 Autorisation d'embauche de M. Jean-Sébastien Pelletier pour le poste de pompier premier-répondant
- 16.12 Nomination de M. Christian Sévigny pour le poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants
- 16.13 Nomination de M. Gabriel Lavoie pour le poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants
- 16.14 Autorisation d'embauche de M. Nicolas Bazinet pour le poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants
- 16.15 Nomination de M. Simon Robitaille pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants
- 16.16 Autorisation d'embauche de Mme Caroline Duplain pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants
- 16.17 Autorisation d'embauche de M. Henry Vander Wilp pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants
- 16.18 Autorisation d'embauche de M. Jean-François Hamel pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants
- 16.19 Entérinement de l'embauche temporaire de M. Pascal Gagnon au poste de technicien en prévention incendie au Service de la sécurité publique
- 16.20 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Damien Gallard
- 16.21 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Anthony Perrier
- 16.22 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Emilio Bourret-Levesque
- 16.23 Autorisation d'embauche de M. Éric Dubé au poste de journalier, permanent à temps plein
- 17 CORRESPONDANCE**
- 18 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS**
- 19 DIVERS**
- 20 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 21 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité

4 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

157-04-18 4.1 Séance ordinaire du 12 mars 2018

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 12 mars 2018, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 12 mars 2018 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

158-04-18 **5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du 27 février au 23 mars 2018**

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 23 mars 2018 au montant total de 544 394,58 \$ (excluant les factures de l'entreprise Mike Denis inc. au montant total de 6 874,26 \$, adoptées séparément) ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 158-04-18

159-04-18 **5.2 Autorisation du paiement du compte de l'entreprise Mike Denis inc. du 27 février au 23 mars 2018**

Mme la conseillère Sophie Perreault manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De payer les factures de l'entreprise Mike-Denis inc. apparaissant sur le bordereau daté le 23 mars 2018 au montant total de 6 874,26 \$;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 158-04-18

160-04-18 **5.3 Autorisation de paiement de la contribution annuelle de la Ville à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf – Saison 2018**

Considérant l'entente avec la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement de la contribution annuelle pour la saison 2018 à La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf, au montant de 6 699 \$;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

6 AVIS DE MOTION

161-04-18 **6.1 Avis de motion – Règlement abrogeant le Règlement sur les alarmes incendie (451) afin de l'intégrer au Règlement sur la sécurité incendie (582-17)**

Conformément à l'article 356 de la LCV, qui stipule que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du Conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte, M. Alain Michaud donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement abrogeant le Règlement sur les alarmes incendie (451) afin de l'intégrer au Règlement sur la sécurité incendie (582-17) ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

162-04-18 **6.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer le « X » des grilles de spécifications C-36, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102 et H-103 de la classe H-5 « Multifamiliale II »**

Conformément à l'article 356 de la LCV, Mme Sophie Perreault donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer le « X » des grilles de spécifications C-36, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102 et H-103 de la classe H-5 « Multifamiliale II » ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

7 DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT

Aucun élément traité ce mois-ci.

8 ADOPTION DE REGLEMENTS

163-04-18 **8.1 Règlement numéro 588-18 sur les limites de vitesse, abrogeant et remplaçant le Règlement 394 et toutes ses modifications subséquentes**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 5 février 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement renonçant ainsi à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne à nouveau l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 588-18 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

164-04-18 **8.2 Règlement numéro 590-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le Règlement 576-17**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 12 mars 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement renonçant ainsi à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne à nouveau l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 590-18 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

9 ADMINISTRATION

9.1 Mandat à la direction générale - Entente de collaboration « Entretien et exploitation des ouvrages et des installations » du tunnel avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Considérant le projet N° 201266 « Entente de collaboration » proposé par la Ministre déléguée des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports visant à définir les rôles et responsabilités des parties quant à l'entretien du tunnel piétonnier P-18904, réalisé dans le cadre des travaux de réaménagement de la route 369 à l'intersection des rues Rochon et Vanier ;

Considérant l'annexe B dudit projet « Entretien et exploitation des ouvrages et des installations » précisant toutes les responsabilités transférées à la Ville ;

Considérant que la responsabilité incombe également au ministère de la Défense en raison de la localisation de Garnison Valcartier ;

Considérant la volonté du Conseil de revoir ce partage de responsabilités ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale et le maire d'entreprendre des pourparlers avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le ministère de la Défense pour réviser les responsabilités imputées à la Ville dans le projet d'Entente de collaboration « Entretien et exploitation des ouvrages et des installations » du tunnel ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

166-04-18

9.2 Centrale hydroélectrique Énergie Shannon – Abandon du projet

Considérant la Résolution 456-11-16 « Suspension des dépenses relatives au projet « Centrale hydroélectrique Énergie Shannon » visant à permettre au Conseil de réévaluer la pertinence de poursuivre les démarches pour la réalisation dudit projet ;

Considérant les multiples pourparlers entrepris avec les différents partenaires ;

Considérant la volonté du Conseil de mettre un terme au projet de construction d'une centrale hydroélectrique à Shannon ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'abandonner définitivement les démarches pour la réalisation du projet de construction d'une centrale hydroélectrique à Shannon ;
- 2) D'aviser les parties prenantes en conséquence ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

167-04-18

9.3 Centrale hydroélectrique Énergie Shannon – Abandon du projet – Ministère de la Défense

Considérant la Résolution 166-04-08 « Centrale hydroélectrique Énergie Shannon – Abandon du projet » mettant un terme définitif aux démarches pour un projet de construction de ladite centrale à Shannon ;

Considérant que certains secteurs longeant la rivière Jacques-Cartier de la Garnison Valcartier, appartenant au ministère de la Défense sont affectés par la présence de contaminants et de substances préoccupantes, faisant partie des principaux éléments menant à la décision du Conseil d'abandonner le projet de centrale hydroélectrique ;

Considérant que le Conseil juge important d'entreprendre des pourparlers avec la Garnison Valcartier pour exprimer leurs préoccupations quant aux impacts d'une telle contamination sur la rivière Jacques-Cartier ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) Que la Ville exprime à la Garnison Valcartier ses préoccupations quant aux impacts d'une telle contamination sur la rivière Jacques-Cartier et discuter des mesures à prendre dans de telles circonstances ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

168-04-18

9.4 Entérinement d'une démarche et mandat à la direction générale – Plainte de l'Office québécois de la langue française (OQLF)

Considérant la Résolution 550-10-17 concernant la désignation Me Sylvain Déry, directeur général adjoint et greffier, à titre de mandataire au sein de l'OQLF pour la Ville ;

Considérant la Résolution 014-01-18 mandatant Me Sylvain Déry pour assurer le suivi auprès de l'OQLF dans le cadre d'une plainte déposée par cet organisme visant le mot « Forever » sur l'affichage de la Ville ;

Considérant la démarche effectuée par Mme Sophie Perreault, conseillère municipale, auprès du ministère de la Culture et des Communications qui a soumis une option d'extension sur les mesures à prendre pour corriger l'infraction à la Charte de la langue française ;

Considérant que le Conseil juge approprié de gérer politiquement ce dossier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu,

- 1) D'entériner la démarche de Mme Sophie Perreault, conseillère municipale, auprès du ministère de la Culture et des Communications ;
- 2) De mandater la direction générale de demander au ministère de la Culture et des Communications de produire par écrit la proposition discutée avec Mme Perreault, d'autoriser la Ville à conserver les divers panneaux d'affichage actuels sans modifications jusqu'à ce qu'ils en soient à leur fin de vie utile ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

169-04-18

9.5 Mandat à Mme Sarah Perreault – Discussion avec la Ministre déléguée des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du projet de réfection de la route de la Bravoure

Considérant que le Conseil souhaite intervenir politiquement dans le dossier de la réfection de la route de la Bravoure ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu,

- 1) De mandater Mme Sarah Perreault pour entreprendre des pourparlers de nature politique avec les intervenants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de la réfection de la route de la Bravoure ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10 GESTION CONTRACTUELLE

10.1 Octroi d'un contrat à l'entreprise _____ pour des travaux de débroussaillage des fossés de la Ville

REPORTÉ

170-04-18 **10.2 Octroi d'un contrat à l'entreprise Laboratoires d'Expertises du Québec Itée pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux**

Considérant la Résolution 124-03-18 « Autorisation - Lancement d'un appel d'offres sur invitation de services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre projet de construction de l'usine de traitement de l'eau potable » ;

Considérant l'appel d'offres AO18-003 sur invitation, lancé le 15 mars 2018, pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement de l'eau potable » ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées, deux d'entre elles ont déposé une soumission et qu'elles étaient conformes aux exigences du devis de l'appel d'offres :

Entreprise	Montant forfaitaire (taxes non incluses)
Englobe (LVM)	10 834,90
INSPEC – Sol Inc.	-
Laboratoires d'Expertises de Québec Itée	7 342,20 \$

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Laboratoires d'Expertises de Québec Itée au montant forfaitaire de 7 342,20 \$ (taxes non incluses) pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement de l'eau potable ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise _____ pour l'achat de potences – Rue Griffin, phase II

REPORTÉ

171-04-18 **10.4 Octroi d'un contrat à l'entreprise PAVCO Inc. - Approvisionnement et livraison d'un produit d'asphaltage « enrobé bitumineux »**

Considérant la demande de prix DPD18-001 pour l'approvisionnement en « enrobé bitumineux » pour le rapiéçage des voies de circulation sur le territoire de la Ville, pour l'année 2018 ;

Considérant que sur les cinq (5) entreprises invitées, une seule d'entre elles a déposé une soumission et qu'elle était conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres :

ENTREPRISE	PRIX Tonne métrique (taxes non incluses)
Asphaltage Lagacé Itée	
Bleau Terrassement et pavage Inc.	-
Construction et Pavage Portneuf Inc.	-
Pavage Rolland Fortier	-
P.E. Pageau Inc.	-
PAVCO Inc.	200 \$

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics au regard du pris soumis ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise PAVCO Inc. au montant de 200 \$ (taxes non incluses) par tonne métrique pour l'approvisionnement et la livraison d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage des voies de circulation de la Ville, pour l'année 2018 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée l'unanimité

11 URBANISME

172-04-18 **11.1 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux de février 2018**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le rapport mensuel de la *Société protectrice des animaux* du mois de février 2018.

Document déposé : 172-04-18

173-04-18 **11.2 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 29 mars 2018**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose les « Rapports des permis et certificats » couvrant la période du 1^{er} mars au 29 mars 2018.

Documents déposés : 173-04-18

174-04-18 **11.3 Approbation – Projet de garderie situé au 417, boulevard Jacques-Cartier (lot 4 368 300)**

Considérant le projet déposé par Mme Geneviève Simard concernant une garderie privée de 80 places prévue au 417, boulevard Jacques-Cartier (lot 4 368 300) ;

Considérant que Mme Simard doit faire la demande d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques ;

Considérant que ce type de demande de certificat d'autorisation nécessite préalablement une résolution mentionnant que le Conseil est favorable, ou non, audit projet et doit en faire partie intégrante ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'approuver le projet de garderie privée de 80 places au 417, boulevard Jacques-Cartier, conditionnellement à ce qu'il soit conforme à la réglementation en vigueur et aux exigences des différents paliers gouvernementaux ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

175-04-18 **11.4 Approbation d'entente de conformité des installations septiques avec l'entreprise Construction C.R.D. Inc. - Immeubles sis au 3, rue Juneau et au 35 - 45 rue King**

Considérant la construction, en 2016 et 2017, de deux bâtiments multi-logements avec fosses septiques par l'entreprise Construction C.R.D. Inc., sis au 3, rue Juneau et au 35 – 45, rue King ;

Considérant l'inspection effectuée par la Ville en juillet et août 2017 ;

Considérant les résultats de cette inspection démontrant que plusieurs unités de logement comprennent plus d'une chambre ce qui contrevient à la capacité de la fosse septique construite et au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

Considérant que la Ville demande à l'entreprise Construction C.R.D. Inc. de rendre conformes les installations septiques ;

Considérant que l'entreprise accepte d'apporter les modifications nécessaires, afin de rendre les différentes installations septiques conformes à la réglementation en vigueur ;

Considérant les deux estimés budgétaires et la proposition d'échéancier, réalisés par l'ingénieur, M. Philippe Racine, datés le 29 mars 2018, déposés par Construction C.R.D. Inc. ;

Considérant que l'entreprise accepte de remettre à la Ville une garantie bancaire de 150 000 \$ correspondant à l'estimé des coûts des travaux qui seront réalisés, additionnés de 6,5 % pour les imprévus ;

Considérant que l'entreprise doit obtenir un certificat d'autorisation requis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

Considérant qu'une telle entente permettra à la Ville de suspendre l'émission de constats d'infraction aux propriétaires des unités ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) Que la Ville accepte que Construction C.R.D. Inc. apporte les modifications aux installations septiques concernées afin de les rendre conformes à la réglementation en vigueur, suivant l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- 2) D'exiger le dépôt des plans et devis des travaux à exécuter par Construction C.R.D. Inc, avant le début du chantier ;
- 3) D'exiger le dépôt d'une garantie bancaire de 150 000 \$ à Construction C.R.D. Inc. correspondant aux coûts évalués et imprévus pour l'exécution des travaux, conformément aux documents joints à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 4) D'accepter la proposition d'échéancier déposée par Construction C.R.D. Inc., jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 5) Qu'aux termes du chantier, un certificat de conformité des travaux signé par un ingénieur soit déposé à la Ville ;
- 6) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Documents déposés : 175-04-18

176-04-18

11.5 Autorisation d'une signature de protocole – Vente d'une parcelle de terrain derrière l'immeuble sis au 250, boulevard Jacques-Cartier

Considérant la demande de M. Karl Gauthier et Mme Julie Blackburn, datée le 9 mars 2018, concernant l'acquisition du lot 5 119 056, situé sur boulevard Jacques-Cartier, à la hauteur du numéro civique 250 ;

Considérant que la matrice de la Ville indique que ce lot appartient au gouvernement du Québec ;

Considérant qu'à la suite d'une discussion avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) et une vérification du module d'arpentage il appert que, conformément au décret 459-2013 de 2013, le Ministère n'a plus la gestion de cet ancien parcours de la route 369 ;

Considérant que la Ville est en attente d'une confirmation écrite en provenance du MTQ concernant ce transfert de propriété ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur du développement durable pour la vente de ce lot ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la signature d'un protocole de vente du lot 5 119 056, situé sur boulevard Jacques-Cartier, à la hauteur du numéro civique 250, avec M. Karl Gauthier et Mme Julie Blackburn ;

- 2) Que la vente soit conditionnelle à la réception du document en provenance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports confirmant que la Ville est bien propriétaire dudit lot ;
- 3) Que le montant de la vente correspond à la juste valeur marchande, déterminée par un évaluateur agréé, aux frais de l'acquéreur ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

12 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

177-04-18

12.1 Félicitations aux organisateurs et aux bénévoles du Défilé de la Saint-Patrick

Considérant le succès de l'évènement « Défilé de la Saint-Patrick », tenu le 24 mars dernier ;

En conséquence ;

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De féliciter toute l'équipe d'organisateur et de bénévoles du Défilé de la Saint-Patrick ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

178-04-18

12.2 Félicitations à M. Dominic Larocque – Jeux paralympiques d'hivers 2018

Considérant la volonté du conseil municipal de souligner l'excellente performance en hockey luge de M. Dominic Larocque aux Jeux paralympiques d'hivers 2018 ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De féliciter M. Dominic Larocque pour sa médaille d'argent gagné lors des Jeux paralympiques d'hivers de Pyeongchang 2018 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

179-04-18 **12.3 Convention « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2017**

Considérant que la Ville a signé en juin 2017 une convention avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec concernant une aide financière octroyée dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » ;

Considérant que dans ladite convention, il est stipulé à l'article 2 B, que la Ville doit transmettre à la Ministre, une résolution confirmant son engagement, à titre de Client-partenaire, à financer la totalité du projet y compris la part correspondant à la subvention de la Ministre spécifié, à l'article 3 de cette même convention ;

En conséquence ;

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De s'engager à autofinancer la totalité du projet de convention pour l'année 2017, incluant la part du ministère de la Culture et des Communications, pour un montant total du projet de 25 000 \$;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

180-04-18 **12.4 Autorisation de dépôt, au ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'un appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2018 et confirmation de l'engagement de la Ville de Shannon**

Considérant l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes lancé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) pour l'année 2018 ;

Considérant que la Ville de signera, au courant du mois d'avril, une convention avec le MCCQ concernant une aide financière octroyée dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » ;

Considérant que la Ville doit transmettre à la Ministre, une résolution confirmant son engagement, à titre de Client-partenaire, à financer la totalité du projet y compris la part correspondant à la subvention de la Ministre;

En conséquence ;

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le dépôt, au ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'un appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2018 ;
- 2) De s'engager à autofinancer la totalité du projet pour l'année 2018, incluant la part du MCCQ, pour un montant total du projet de 12 500 \$;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

13 GREFFE

181-04-18 **13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour le mois de mars 2018**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* pour le mois de mars 2018. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

Document déposé : 181-04-18

182-04-18 **13.2 Dépôt – Liste des Avis de motion en traitement**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose la liste des avis de motion pour lesquels un projet de règlement devrait être déposé.

Document déposé : 182-04-18

183-04-18 **13.3 Dépôt – Rapport d'activités du trésorier (Élections municipales 2017)**

Conformément à la *Loi sur les élections et des référendums dans les municipalités* qui prévoit que le directeur général adjoint et greffier dépose au conseil municipal le « Rapport d'activités du trésorier » pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Document déposé : 183-04-18

14 TRAVAUX PUBLICS

Aucun élément traité ce mois-ci.

15 SECURITE PUBLIQUE

184-04-18 **15.1 Chalets du Domaine Sherwood - Demande d'identification des adresses civiques**

Considérant que les identifications « Marianne » et « Boisvert » pour des voies d'accès au Domaine Sherwood n'existent pas légalement ;

Considérant la recommandation des directeurs adjoints du Service de la sécurité publique de demander au propriétaire du site d'enlever les deux panneaux de signalisation ;

Considérant qu'en situations d'urgence, une confusion se crée quant au processus de repérage ;

Considérant que le Conseil juge approprié de demander aux propriétaires des chalets du Domaine Sherwood d'afficher clairement l'adresse civique de leur demeure pour éviter toute confusion, notamment, puisqu'il s'agit de chalets en location ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Service de la sécurité publique, en collaboration avec la direction générale, de transmettre une demande à tous les propriétaires du Domaine Sherwood, d'afficher clairement l'adresse civique de leur chalet, afin d'éviter toute confusion ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

185-04-18 **15.2 Formation de premiers soins - Réanimation cardiorespiratoire (RCR) et l'utilisation d'un défibrillateur (DEA)**

Considérant la volonté du Conseil de répondre à une demande de citoyens visant leur intérêt pour une formation adaptée en premiers soins comprenant la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et/ou l'utilisation d'un défibrillateur (DEA), à leurs propres frais ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'annoncer dans le Shannon Express la tenue d'une formation à l'automne, comprenant la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et l'utilisation d'un défibrillateur (DEA) dans le but de s'enquérir du nombre de candidats intéressés à cette formation à leurs frais ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16 RESSOURCES HUMAINES

186-04-18 **16.1 Autorisation d'embauche de Mme Manon Drouin pour le poste de « commis à la bibliothèque », poste temporaire à temps partiel**

Considérant la Résolution 149-03-18 « Autorisation d'ouverture de poste et d'embauche d'un commis à la bibliothèque, poste temporaire à temps partiel » ;

Considérant la nécessité de combler un poste temporaire à temps partiel 10 à 15 heures par semaine, jour, soir et fin de semaine ;

Considérant la recommandation favorable du coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de Mme Manon Drouin pour le poste de commis à bibliothèque, poste temporaire à temps partiel ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

187-04-18 **16.2 Autorisation d'embauche de Mme Marie-Pier Doyon pour le poste de brigadière scolaire, poste temporaire pour divers remplacements**

Considérant la nécessité d'embaucher un brigadier scolaire pour divers remplacements ;

Considérant la recommandation favorable du directeur adjoint du Service de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de Mme Marie-Pier Doyon pour le poste de brigadière scolaire, poste temporaire pour divers remplacements, conformément aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

188-04-18 **16.3 Autorisation d'embauche de M. Charles Girard pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Charles Girard pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

189-04-18 **16.4 Autorisation d'embauche de M. Raphael Caron pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Raphael Caron pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;

- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

190-04-18 **16.5 Autorisation d'embauche de M. Justin Pouliot pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Justin Pouliot pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

191-04-18 **16.6 Autorisation d'embauche de M. Mathieu Doiron pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Mathieu Doiron pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;

- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

192-04-18 **16.7 Autorisation d'embauche de M. Daven-Alexandre Fournier pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Daven-Alexandre Fournier pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

193-04-18 **16.8 Autorisation d'embauche de M. Jérôme Lefrançois pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Jérôme Lefrançois pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

194-04-18 **16.9 Autorisation d'embauche de M. Philippe Monnier pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Philippe Monnier pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

195-04-18 **16.10 Autorisation d'embauche de M. Jérémie Grenier pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Jérémie Grenier pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

196-04-18 **16.11 Autorisation d'embauche de M. Jean-Sébastien Pelletier pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Jean-Sébastien Pelletier pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

197-04-18 **16.12 Nomination de M. Christian Sévigny pour le poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants**

Considérant que M. Christian Sévigny occupe actuellement un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler un poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants ;

Considérant la recommandation favorable du directeur adjoint au Service de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer de M. Christian Sévigny au poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

198-04-18 **16.13 Nomination de M. Gabriel Lavoie pour le poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants**

Considérant que M. Gabriel Lavoie occupe actuellement un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler un poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants ;

Considérant la recommandation favorable du directeur adjoint au Service de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer de M. Gabriel Lavoie au poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

199-04-18 **16.14 Autorisation d'embauche de M. Nicolas Bazinet pour le poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants**

Considérant la Résolution 083-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de lieutenant des premiers-répondants ;

Considérant la nécessité de combler un poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Nicolas Bazinet pour un poste de lieutenant des pompiers premiers-répondants au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

200-04-18 **16.15 Nomination de M. Simon Robitaille pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants**

Considérant que M. Simon Robitaille occupe actuellement le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler un poste de capitaine des pompiers premiers-répondants ;

Considérant la recommandation favorable du directeur adjoint au Service de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Simon Robitaille au poste de capitaine des pompiers premiers-répondants, au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

201-04-18 **16.16 Autorisation d'embauche de Mme Caroline Duplain pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants**

Considérant la Résolution 084-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de capitaine des pompiers-premiers répondants ;

Considérant la nécessité de combler un poste de capitaine des pompiers premiers-répondants ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de Mme Caroline Duplain pour un poste de capitaine des pompiers premiers-répondants, au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

202-04-18

16.17 Autorisation d'embauche de M. Henry Vander Wilp pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants

Considérant la Résolution 084-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants ;

Considérant la nécessité de combler un poste de capitaine des pompiers premiers-répondants ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Henry Vander Wilp pour un poste de capitaine des pompiers premiers-répondants, au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

203-04-18

16.18 Autorisation d'embauche de M. Jean-François Hamel pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants

Considérant la Résolution 084-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de capitaine des pompiers premiers-répondants ;

Considérant la nécessité de combler un poste de capitaine des pompiers premiers-répondants ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Jean-François Hamel pour un poste de capitaine des pompiers premiers-répondants, au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

204-04-18 **16.19 Entérinement de l'embauche temporaire de M. Pascal Gagnon au poste de technicien en prévention incendie au Service de la sécurité publique**

Considérant la nécessité de nommer rapidement un technicien en prévention incendie ;

Considérant que M. Gagnon a été nommé temporairement pour remplacer un poste laissé vacant ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner l'embauche temporaire de M. Pascal Gagnon au poste technicien en prévention incendie, au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à l'éventuelle convention collective ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

205-04-18 **16.20 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Damien Gallard**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter le nom de M. Damien Gallard à la banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

206-04-18 **16.21 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Anthony Perrier**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter le nom de M. Anthony Perrier à la banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

207-04-18 **16.22 Banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant – M. Émilio Arburola-Bourret**

Considérant la Résolution 082-02-18, concernant la constitution d'une banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter le nom de M. Émilio Arburola-Bourret à la banque de noms pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

208-04-18 **16.23 Autorisation d'embauche de M. Éric Dubé au poste de journalier, permanent à temps plein**

Considérant la Résolution 146-03-18 « Ouverture d'un poste de journalier » ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Éric Dubé au poste de journalier, permanent à temps plein ;
- 2) D'assortir cette embauche aux dispositions de la Politique de gestion des ressources humaines et à l'exigence d'une période de probation de 6 mois ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

17 CORRESPONDANCE

Aucun élément traité ce mois-ci.

18 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

19 DIVERS

Aucun élément traité ce mois-ci.

20 PERIODE DE QUESTIONS

À 20 h 03, M. le Maire, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 28.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

209-04-18 21 LEVEE DE LA SEANCE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 28.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint et greffier,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de cette dernière.